

**Conseil d'administration
Séance du 7 juillet 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 53/2025	QUESTIONS FORMATION Dispositif de bourses d'excellence
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés

Vu l'article L712-6-1 modifié

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu l'avis favorable rendu à la majorité de la Commission Formation et Vie Universitaire du 3 juillet 2025

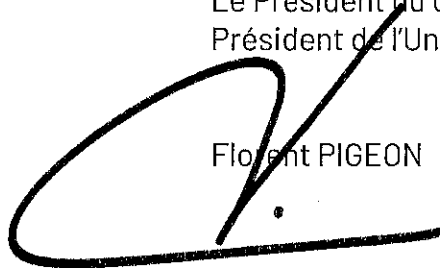
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve le dispositif de bourses d'excellence au titre de l'année 2025/2026 pour l'UFR de Droit.

Document annexé.

A Saint Etienne le 8 juillet 2025

Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON



POUR : 26

CONTRE : 1

ABST : 0



**FACULTÉ
DE DROIT**
SAINT-ÉTIENNE

BOURSES D'EXCELLENCE

Annexe financière 2025-2026

Vu la délibération du conseil de la Faculté de droit du 24 mars 2025 relative au dispositif de bourses d'excellence,

Vu la délibération du CA de l'UJM du relative au dispositif de bourses d'excellence attribuées par la Faculté de droit

7 bourses d'excellence seront attribuées pour un montant global 56 000 euros